



Communiqué de presse

Le Conseil des États abandonne la prochaine génération

Berne, 15 juin 2023 – Le Conseil des États manque l'occasion, attendue depuis longtemps, de lutter efficacement contre la violence sexuelle à l'égard des enfants et des adolescents sur Internet. Contrairement au Conseil national, il a rejeté ce jour deux motions qui auraient ouvert la voie à une stratégie nationale et à un plan d'action national. Compte tenu de la forte augmentation des cyberdélits sexuels visant des enfants et des adolescent·e·s, Protection de l'enfance Suisse est dans l'incapacité de comprendre ce rejet.

Les enfants et les adolescent·e·s sont quotidiennement confronté·e·s à la violence sexuelle sur Internet. **Les chiffres actuels** montrent que près de 50% des adolescent·e·s ont déjà été harcelé·e·s sexuellement en ligne au moins une fois. La moitié des filles a déjà été contactée par une personne inconnue lui demandant de poster des photos érotiques d'elle-même. La société et le politique ont le devoir de protéger les enfants aussi bien dans la vie réelle que sur Internet. Lors de la session d'été 2022, le Conseil national a prouvé qu'il en était conscient par son approbation des deux motions réclamant une stratégie nationale et un plan d'action national (**Mo. Feri [20.4084]** et **Mo. Bulliard [19.4349]**).

Enfants guère protégés malgré l'ampleur du phénomène

Le Conseil des États ne voit hélas pas la nécessité d'agir et a rejeté les deux motions le 15 juin 2023. Une acceptation aurait permis à toutes les forces en présence de conjuguer leurs efforts pour améliorer la protection des enfants et des adolescent·e·s face à la cyberpédocriminalité. Pourquoi le Conseil des États refuse-t-il à la prochaine génération une protection sur Internet alors que la consommation d'images et de vidéos à contenu pédocriminel a fortement augmenté ces dernières années ? « Selon des déclarations des autorités de poursuite pénale, il faut en moyenne trois minutes sur Internet entre le premier contact d'un pédocriminel avec une personne mineure et le premier commentaire à caractère sexuel », relève Regula Bernhard Hug, responsable du secrétariat général de Protection de l'enfant Suisse. Il est incompréhensible que le Conseil des États refuse de donner un signal clair malgré ces constats, et ce d'autant plus que les discussions autour des images générées artificiellement (IA) et des métavers ne font que commencer.

À elles seules, les poursuites pénales ne suffisent pas

Dans son rejet, le Conseil des États s'est référé à la bonne coopération entre la Confédération et les cantons ainsi que l'étranger. Protection de l'enfance Suisse se réjouit des récents succès en matière de poursuites pénales, notamment dans les cantons d'**Argovie** et de **Lucerne**. Cependant, ceux-ci n'interviennent toujours qu'après l'atteinte des enfants par de tels actes criminels. Il serait donc faux de s'en satisfaire. Les mesures existantes ne permettent de poursuivre et de sanctionner qu'une infime fraction de la violence sexualisée à l'encontre des enfants.



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

L'Union européenne a déjà développé une stratégie contre le phénomène. Les poursuites pénales et la prévention sont les deux principaux angles d'approche face aux problèmes du futur. Telles sont également les revendications pour la Suisse de la part des expert-e-s dans le rapport récemment publié du Conseil fédéral « **La protection des enfants et des jeunes face aux cyberdé-lits sexuels** » du 11 janvier 2023.

En rejetant ces motions, le Conseil des États a manqué l'occasion d'initier des améliorations urgentes de la protection des enfants contre la violence sexuelle sur Internet. Nous le regrettons énormément. Protection de l'enfance Suisse continuera de lutter pour une protection maximale de nos enfants. La Suisse doit en effet agir pour ne pas se laisser distancer.

Contact

Protection de l'enfance Suisse

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, directrice de la communication / membre de la direction

+41 31 384 29 19

tamara.parham@kinderschutz.ch

www.kinderschutz.ch/fr

www.facebook.com/kinderschutzschweiz

www.twitter.com/kinderschutz_ch

www.instagram.com/protectionenfancesuisse

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux professionnel-le-s et aux responsables de l'éducation, à des acteurs et actrices politiques, à des organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Afin de financer notre travail, nous organisons des actions ciblées de collectes de fonds auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.